



**MAIRIE
DE
SAMOREAU**
77210 AVON

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 10 MARS 2016

L'an deux mil seize, le **JEUDI 10 MARS à 20 H 00**, s'est réuni le Conseil Municipal légalement convoqué, sous la présidence de Monsieur Pascal GOUHOURY, Maire

Présents : M. GOUHOURY, M. YVES, Mme DUHNNEN, M. JOURDAIN, Adjoints, M. POTTIER, M. VANEK, Mme BIM, M. GUYOU, Mme AICHI, Mme l'HOSTIS, Mme DELION, M. FUTTERMAN, M. LETEXIER, Mme CUGNY, Mme LEGRAND, Mme FARTO, Mme MUSY, Mr MARGUET (arrivé à 20h05), Conseillers Municipaux.

Absente excusée : Mme Virginie DUDONS

Secrétaire de Séance : Mr Xavier MARGUET

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 18 FEVRIER 2016

Aucune observation n'étant soulevée, le compte rendu de la séance est adopté à l'unanimité

1- ACHAT FONCIER – PARCELLE N°AD94

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Samoreau est propriétaire de la parcelle N°AD 94 d'une superficie de 4 692m² sise Rue de Montmélian

La Société Domaine Fereal (Nexity) a souhaité acquérir cette parcelle afin d'effectuer la réalisation d'une résidence multi générationnelle et de maisons individuelles sur la base d'un prix de vente de 586 500.00 €, soit 125 € du m².

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- de l'autoriser à accepter la proposition de vente sur la base de 125 € du m²
- de l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à cette vente

Adopté à l'unanimité

2 – MODIFICATION MEMBRE COMMISSION TRAVAUX-URBANISME

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Mylène MUSY (conseillère) souhaite intégrer la Commission « Travaux-Urbanisme ».

Monsieur le Maire demande au Conseil d'accepter cette demande.

Adopté à l'unanimité

3 – PRIX D'ACHAT – PARCELLE BOIS GASSEAU

Monsieur le Maire rappelle que depuis 1995, le Conseil Municipal a souhaité acquérir les parcelles situées dans l'espace boisé « Bois Gasseau » afin de réaliser à terme un espace de promenade et de détente.

Dans sa séance du 12 Avril 2012, le Conseil Municipal a réévalué le prix d'achat des parcelles du Bois Gasseau à 0.60 €.

Suite à une offre de vente, la Commission des Finances du 18 Février 2016 a réévalué le prix d'achat et fixe celui-ci à 0.75€/m².

Dans le cas d'un achat complet de toutes les parcelles, soit 49 523m², la plus-value représenterait 7 500.00 €.

Adopté à l'unanimité

4 - INFORMATION

- Nouvel agent communal au Camping Municipal : Mr David DA SILVA
- Obtention de la Subvention Parlementaire de 9.727,00 € au titre de la réserve parlementaire pour la classe mobile de l'Ecole Elémentaire
- Aménagement des Combles à l'Ecole Elémentaire au-dessus de la classe de Mr RENAUD pour les activités de la pause méridienne

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40

Le Maire

Le Secrétaire de Séance

Pascal GOUHOURY

Xavier MARGUET

**Affiché et Publié conformément
au Code Général des Collectivités Territoriales
Fait à Samoreau, le VENDREDI 11 MARS 2016**

**Le Maire,
Pascal GOUHOURY**